

Aujourd'hui le Collectif poursuit son action basée sur trois axes fondateurs principaux :

- › lutter contre la marchandisation de l'action associative
- › consolider les principes et méthodes visant à mieux permettre la participation des associations à l'action publique
- › s'inscrire dans une démarche d'éducation populaire pour oeuvrer dans le domaine écologique, social, culturel et économique pour mettre en œuvre les transitions qui s'imposent.

Les finalités du CAC consistent à :

- › Renforcer le pouvoir d'agir des associations citoyennes par la construction et la mise à disposition de ressources construites collectivement.
- › Consolider en permanence les liens entre les actions concrètes portées par des associations sur le terrain et la nécessaire réflexion sur le sens de cette action.
- › Participer au plaidoyer visant à démontrer le rôle incontournable qu'ont les associations dans la construction d'une société solidaire, durable et participative.

RAPPORT D'ORIENTATIONS 2021-2023

Le Collectif des Associations Citoyennes a 10 ans d'histoire. Il se construit autour d'orientations principales qu'on va retrouver dans plusieurs documents.

1/ Les statuts de l'association

Article 1 Objet

L'association Collectif des Associations Citoyennes a pour objet de mettre en lien, dans un réseau dynamique et participatif, toutes les personnes physiques et morales dont les projets collectifs et les actions **contribuent à l'intérêt général et au bien commun**, avec un but non lucratif, qui sont attachées aux fondements et à la pratique d'**une citoyenneté responsable** et concourent, de ce fait, à l'émergence d'**un monde à finalité humaine**. L'association assure la promotion des initiatives de ce réseau, tant auprès des autorités politiques et administratives, des acteurs de la société civile que du grand public.

Article 2 Objectifs

Pour ce faire, l'association poursuit quatre objectifs :

- mener des recherches et des études sur les formes, les conditions et la diversité du mouvement associatif, sur le sens de l'action menée par les associations et sur les difficultés qu'elles rencontrent, et faire des propositions pour qu'elles puissent pleinement remplir leur rôle ;
- valoriser, mutualiser et faire connaître, notamment par le site internet du réseau, les actions, les informations, les réflexions, les méthodes, les outils et les pratiques des associations citoyennes. A cette fin, elle organise périodiquement des formations, ateliers, réunions, séminaires ou assemblées permettant à tous les acteurs de terrain, qu'ils soient ou non membres de l'association, de se rencontrer et d'échanger pour s'enrichir de leurs différences, progresser ensemble et proposer des démarches communes ;
- apporter son appui aux requêtes collectives et aux propositions du milieu associatif vis-à-vis des autorités publiques, en particulier lorsqu'il est porté atteinte à l'exercice effectif des libertés associatives et à leur capacité d'agir au service du bien commun et de l'intérêt général ;
- mener toute action en rapport avec son objet social, en participant notamment à des événements locaux, nationaux, internationaux ou mondiaux.

Article 3 Charte de principes communs

Une charte définit les principes communs et les valeurs qui sous-tendent l'action du Collectif des associations citoyennes. Cette charte est révisable par l'assemblée générale statutaire de l'association.

2/ La note d'orientation 2017-2020

note à lire ici

4 socles thématiques

La résistance au phénomène de marchandisation du fait associatif
La participation des associations à l'action publique
La participation des associations citoyennes à la transition écologique
L'observation de l'évolution du secteur associatif

3 perspectives de travail

Permettre une appropriation de « l'espace de travail CAC »
Identification des complémentarités et des plus-values
Un effort de lecture systémique des difficultés du monde associatif

3 thématiques

Un chantier spécifique sur les questions du droit
La participation de la société civile, et notamment du monde associatif, au système de protection sociale
La contribution des associations à une autre manière de voir l'économie

3/ La plaquette de présentation du CAC réalisée en 2018

4/ L'action du CAC sur 3 ans

Le Rapport d'activité 2020 permet d'appréhender ce qu'a été l'action du CAC dans les circonstances spécifiques de l'année 2020. Pour une vision plus complète sur la mise en œuvre des orientations 2017-2020, il convient d'y ajouter le Rapport d'activité 2019 et le Rapport d'activité 2018 .

A noter sur cette période (novembre 2019) un changement de Présidence.

De façon très partielle, nous retiendrons quelques grands éléments dans la mise en œuvre de ces orientations par une équipe professionnelle restreinte accompagnant les acteurs bénévoles du Collectif et par les associations, collectifs et réseaux membres du CAC.

4.1/ Renforcer notre pouvoir d'agir et donc celui des associations citoyennes

- Convention pluriannuelle avec la DJEPVA (2018-2021)
- Convention renouvelée avec 2 Fondations
- Création d'outils collaboratifs
- Participation à la création et animation de collectifs associatifs :
 - ↳ Le Transiscope ;
 - ↳ le Pacte pour la Transition ;
 - ↳ LA Coalition pour les Libertés associatives
- Suivi des travaux de 2 collectifs associatifs
 - ↳ La Coop des Communs
 - ↳ Convergence des Services Publics
- Le CAC est signataire de l'appel « plus jamais ça » sans en être un membre actif.

Le CAC travaille à consolider sa structuration interne et ses moyens de fonctionnement. Il s'engage dans la construction de « plateformes » associatives utiles pour l'action des associations au local.

4.2/ Renforcer & développer les liens avec les associations localement – relais locaux

- Le projet de la caravane du printemps des associations
- Le renforcement de ce projet avec le tour des libertés associatives
- Les interventions en régions sur nos thématiques : paysage associatifs, libertés associatives
- Le relais des initiatives solidaires associatives développées lors du 1^{er} confinement
- Les événements itinérants comme l'université des savoirs associatifs ou les universités d'été

4.3/ Consolider les liens entre actions concrètes et réflexion permanente

- Outils à distance : visio-conférences, web-séminaires et pastilles audio/vidéo
- Université d'été et Université des Savoirs Associatifs
- Participation aux Temps forts associatifs des membres du réseau comme Popmind avec l'UFISC, ou Sciences-Citoyennes, des réseaux locaux comme avec Colère du présent.
- Universités d'été 2018 et 2019
- Appui à l'inter-orga jeunesse (avec notamment le MRJC) pour construire les analyses sur les politiques jeunesse et le Service National Universel.

4.4/ Participer au plaidoyer démontrant le rôle des associations dans la société

- Livre des 10 ans
- Co-direction d'un ouvrage à paraître (mai 2021) aux Editions ERES
- Publications de brochures, communiqués et articles de presse
- Interventions lors de tables rondes, universités d'été, séminaires, formations professionnelles, AG...
- Rencontres régulières avec Le Mouvement Associatif et le Réseau National des Maisons d'Associations. Échange d'analyses.

4.5/ Sur les socles thématiques du CAC

Le fonctionnement en 5 groupes de travail a été mis à mal par l'accaparement des forces propres au CAC et de celles des réseaux membres. De nouveaux espaces collaboratifs se sont ouverts dans lequel le CAC s'est largement investi, privilégiant une continuité du travail de Groupe par un travail en Réseau.

- Groupe Transition => Transiscope et Le Pacte pour la Transition
- Groupe Libertés Associatives => LA Coalition

- Pour les autres groupes, le travail s'est maintenu en commission
- Groupe Marchandisation s'ouvrant dans une démarche vers un « Observatoire de la marchandisation et des investissements à impact social »
- Vie Associative => Points réguliers de suivi et rencontres avec LMA et le RNMA, poursuite des analyses par la coordination et le CA.

Le Groupe « action publique et Collectivités locales » se trouve en marge du fait de la difficulté à dégager le temps de travail nécessaire. Le réseau des correspondants locaux (groupes locaux) existe potentiellement et même s'étoffe sans parvenir à une réelle organisation autonome. Ce devra être un point de vigilance de renforcer la présence du CAC.

5/ Nouveaux chantiers

- Le CAC participe (avec Sciences Citoyennes) aux travaux pour un projet de loi institutionnalisant la démarche de Conférences citoyennes. Il participe à un réseau plus large « pour le Renouveau démocratique ».
- Le CAC s'inscrit dans le travail de l'UFISC pour les Droits culturels
- Le CAC ouvre un chantier sur l'Éducation populaire.
- Le CAC adhère (adhésion réciproque) au Mouvement pour l'Économie Solidaire, avec qui il cherche à mieux faire-valoir la dimension associative de l'ESS dans le champ de l'économie et des territoires.
- Le CAC participe aux travaux des États Généraux du Post-Urbain avec 32 organisations.
 - Le CAC suit les travaux du collectif Changer de Cap auquel il propose d'adhérer (adhésion réciproque).
 - A l'occasion de ces « chantiers » de travail, le CAC rencontre de nouveaux réseaux, tant dans les mouvements sociaux (comme des collectifs issu du mouvement des gilets jaunes) que dans des collectifs liés aux listes citoyennes émergeant à l'issue des dernières élections municipales (Fréquence commune, Démocratie ouverte...)
 - Les travaux avec la Coop des communs et Convergence des services publics ne sont plus suivi actuellement, ce qui demanderait une réflexion. De même ceux avec FNE Paris autour du projet de la gare du Nord et des engagements municipaux.

6/ Traitement de l'actualité

Chaque semaine la coordination identifie de nouveaux enjeux. Le CAC essaie de traiter et d'informer sur le suivi de l'actualité à travers la publication de l'Heure de la Sirène. Des RDV mensuels sont programmés pour chercher à apporter une analyse croisée avec les différents acteurs, et appeler à se mobiliser autour de ces enjeux.

- La question climatique, les Marches pour le climat, la loi Climat
- La question écologique, les mouvements contre l'artificialisation des sols, pour une agriculture et une alimentation saine...
- La question sociale, la suite des mobilisations et des nouveaux espaces type Gilets Jaunes
- La question démocratique, les conférences citoyennes, les initiatives citoyennes
- Le suivi des lois et réglementation au sein du Réseau de Veille de l'État d'Urgence Sanitaire

Durant l'année 2020 et début 2021 les projets de loi limitant les libertés fondamentales, notamment la liberté associative, ont pris un caractère exceptionnel.

- Projet de loi Sécurité globale
- Projet de loi pour la promotion du respect des principes républicains, dite « loi séparatisme »

Le CAC intervient sur de nombreux sujets comme le Rapport commandé à l'encontre de la Fédération des Centres sociaux et la Boite Sans Projet (Amiens).

7/ Orientations générales pour l'année 2021

Au regard de la spécificité de l'année 2020, Le Conseil d'Administration du CAC propose

1. de prolonger durant l'année 2021 le rapport d'orientation 2017-2020
2. de construire collectivement un Rapport d'orientation 2022-2024 autour de 3 axes :
 - A) Poursuivre et amplifier le travail de recherche et d'analyse.
 - B) Travailler à la mobilisation des acteurs associatifs.
 - C) Définir ses modes de participation dans les collectifs et réseaux associatifs.

Le CAC se donne pour finalité d'être une force d'interpellation du monde politique, syndical et associatif. Il s'adresse d'une part aux acteurs du monde associatif, de la société civile, de la recherche et d'autre part au grand public.

Le CAC mène un travail permanent de recherche et d'action. Il s'appuie sur la capitalisation des savoirs associatifs et l'expérience des initiatives citoyennes. Il vise à la production d'analyses et leurs publications sous toutes les formes.